

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 décembre 2020 faisant apparaître un total bilan de 1 327 294 Dinars et un actif net de 1 283 274 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

- 1) Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **20,04 %** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.
- 2) Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2020, la SICAV L'INVESTISSEUR a employé 10,45% de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur à savoir, la banque STB, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.
- 3) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

Cette décision devrait être reprise par le conseil d'administration de la SICAV L'INVESTISSEUR et approuvée par son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Tunis, le 28 janvier 2021
Le Commissaire aux Comptes
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILAN
Au 31 Décembre 2020
(Unité : Dinar)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	<u>4-1</u>	1 061 274	1 066 507
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	623 337	545 753
b - Obligations de sociétés	<u>4-3</u>	374 892	460 167
c - Emprunts d'état	<u>4-4</u>	63 046	60 586
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		266 020	281 985
a - Placement monétaires	<u>4-5</u>	100 671	276 758
b - Disponibilités	<u>4-6</u>	165 349	5 227
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		1 327 294	1 348 492
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	<u>4-7</u>	25 315	24 127
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>4-8</u>	18 705	9 985
TOTAL PASSIF		44 020	34 112
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	<u>4-9</u>	1 252 077	1 259 923
CP 2 - Sommes distribuables		31 196	54 457
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-10</u>	9	12
b - Sommes distribuables de l'exercice		31 187	54 445
TOTAL ACTIF NET	<u>4-11</u>	1 283 274	1 314 380
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 327 294	1 348 492

ETAT DE RESULTAT
Au 31 DECEMBRE 2020
(Unité : Dinar)

	<u>Note</u>	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		12 199	54 822	7 621	63 272
a - Dividendes	<u>5-1</u>	4 647	23 862	-	36 063
b- Revenus des obligations de sociétés	<u>5-2</u>	6 786	27 886	6 846	23 830
c – Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u>	766	3 074	775	3 379
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u>	2 240	14 477	5 529	22 060
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 439	69 299	13 150	85 332
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u>	- 2 541	-10 083	-2 635	-10 462
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 898	59 216	10 514	74 870
<u>CH 2 - Autres charges</u>	<u>5-6</u>	-6 598	-27 738	-12 480	- 20 402
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 300	31 478	- 1 965	54 468
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u>	-	-291	-76	- 23
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 300	31 187	-2 041	54 445
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	291	76	23
* Variation des +/- values potentielles sur titres		113 663	126 520	38 067	- 23 931
* +/- values réalisées sur cession des titres		-100 052	-96 926	-18 911	-34 468
* Frais de négociation de titres		-2 864	-2 875	-86	- 261
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 047	58 196	17 105	- 4 192

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité : Dinar)

	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	16 047	58 196	17 105	-4 192
a - Résultat d'exploitation	5 300	31 478	-1 965	54 468
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	113 663	126 520	38 067	-23 931
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-100 052	-96 926	-18 911	-34 468
d - Frais de négociation de titres	-2 864	-2 875	-86	-261
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	0	-54 448	0	-52 209
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	0	3 109	0	5 448
* Capital	0	3 219	0	5 615
* Régularisation des sommes non distribuables	0	-136	0	-220
* Régularisations des sommes distribuables	0	27	0	53
b - Rachats	0	-37 964	-1 581	-1 581
* Capital	0	-39 411	-1 572	-1 572
* Régularisation des sommes non distribuables	0	1 765	67	67
* Régularisation des sommes distribuables	0	-317	-76	-76
VARIATION DE L'ACTIF NET	16 047	-31 107	15 524	-52 534
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 267 226	1 314 380	1 298 856	1 366 914
b - En fin de période	1 283 274	1 283 274	1 314 380	1 314 380
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	17 109	17 615	17 636	17 561
b - En fin de période	17 109	17 109	17 615	17 615
VALEUR LIQUIDATIVE	75.005	75.005	74.617	74.617
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>	1,27%	4,66%	1,32%	-0,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2020 un montant net de 1 061 274 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31/12/2020	% de l'actif
Actions et droits rattachés		541 640		560 020	42,19%
ASSURANCE MAGHREBIA	580	33 872	58,149	33 726	2,54%
CARTHAGE CEMENT	20 000	37 908	1,867	37 340	2,81%
CITY CARS	4 000	33 579	8,171	32 684	2,46%
MONOPRIX	8 000	48 349	6,119	48 952	3,69%
SAH	10 000	124 943	12,279	122 790	9,25%
SFBT	4 250	65 785	19,01	80 793	6,09%
SOTIPAPIER	5 000	22 800	4,593	22 965	1,73%
STB	5 000	16 500	3,341	16 705	1,26%
TPR	1 380	3 953	4,162	5 744	0,43%
UADH	15 000	33 450	2,782	41 730	3,14%
UNIMED	12 000	120 500	9,716	116 592	8,78%
Emprunts d'ETAT		58 716		63 046	4,75%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		63 046	4,75%
Obligations de SOCIETES		362 630		374 892	28,25%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		63 793	4,81%
BNA 2009 SUB	1 000	26 630		27 475	2,07%
BNA SUB 2017-1 B	600	48 000		49 740	3,75%
CIL 2016/2	1 200	48 000		50 518	3,81%
HL SUB 2015-1	1 000	40 000		40 250	3,03%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		21 249	1,60%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		100 772	7,59%
TL 2013-2 B	1 000	20 000		21 096	1,59%
Titres OPCVM		63 039		63 316	4,77%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	590	63 039	107,316	63 316	4,77%
TOTAL		1 026 025		1 061 274	79,96%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à un montant de 623 337 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Actions et droits rattachés	541 640	623 484
Différence d'estimation sur actions et droits	18 381	-105 489
Titres OPCVM	63 039	27 672
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	277	87
Total	623 337	545 753

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2020 à un montant de 374 892 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Obligations	362 630	445 300
Intérêts courus	12 262	14 867
Total	374 892	460 167

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2020 à un montant de 63 046 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
BTA	58 716	58 716
Intérêts courus à l'achat	0	0
Intérêts courus	421	421
Différence d'estimation sur BTA*	3 909	1449
Total	63 046	60 586

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 31/12/2020 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires s'élèvent au 31/12/2020 à un montant de 100 671 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Compte à terme STB au 16/05/2021 (6,8% ; 182j)	100 671	0
Compte à terme STB au 01/06/2020 (TMM+2,5% ; 740j)	0	73 470
Compte à terme STB au 05/11/2020 (10% ; 750j)	0	203 288
Total	100 671	276 758

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2020 à un montant de 165 349 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Avoirs en banque	165 349	5 227
Total	165 349	5 227

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 25 315 Dinars, au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	2 051	2 271
Commission réseau	22 517	21 249
Commission dépositaire	747	607
Total	25 315	24 127

4-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 18 705 Dinars, au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Etat retenue à la source	284	0
Autres créditeurs (CMF)	108	112
Impôt à payer	18	17
Dirigeants	500	606
Jeton de présence	10 691	0
Autres opérateurs créditeurs	7 103	9 250
Total	18 705	9 985

4-9 : Capital

Au 31/12/2020, le capital a atteint un niveau de 1 252 077 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,62 % par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2019. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	1 367 197	1 363 154
Souscriptions	3 219	5 615
Rachats	-39 411	-1 572
Frais de négociation de titres	-2 875	-261
Variation d'estimation / actions et droits	18 381	-105 489
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	3 909	1 449
Variation d'estimation / Titres OPCVM	277	87
Plus-value/ actions et droits	46 926	2 000
Moins-value/ actions et droits	-145 264	-37 576
Plus-value/Titres OPCVM	1 793	3 261
Moins-value/ Titres OPCVM	-381	0

Moins-value/ Emprunts d'Etat	0	-2 153
+/- val/report /Titres OPCVM	-87	-437
+/- val/report actions et droits	105 489	80 459
+/- val/report Emprunts d'Etat	-1 449	0
Sous-total 1	1 357 723	1 308 537
Sommes non distribuables / exercice clos	-107 274	-48 461
Régul. des sommes non distribuables (souscription)	-136	-220
Régul. des sommes non distribuables (rachats)	1 765	67
Sous-total 2	-105 646	-48 614
Capital	1 252 077	1 259 923

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2020

Montant	1 241 330
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	45*

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	113 663
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-100 052
Frais de négociation de titres	-2 864
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-12-2020

Montant	1 252 077
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	45

* Le nombre réel des actionnaires de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêté au 30/09/2020 s'élève à 45 actionnaires au lieu de 46. Etant donné l'impact de l'erreur jugé non significatif, la correction est effectuée de manière prospective.

4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2020, à 9 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Report à nouveau sur arrondi de coupons	9	12
	9	12

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2020, à 1 283 274 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2019 de 2,37%.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Capital	1 252 077	1 259 923
Sommes distribuables	31 196	54 457
Total	1 283 274	1 314 380

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2020, un montant de 4 647 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions	4 647	23 161	0	36 063
Revenus des Titres OPCVM	0	700	0	0
Total	4 647	23 862	0	36 063

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2020, un montant de 6 786 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	-5 815	12 262	1 343	14 868
Revenus des obligations de sociétés (Report)	0	-14 867	0	-13 773
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	12 601	30 491	5 503	22 735
Total	6 786	27 886	6 846	23 830

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistré, au titre du quatrième trimestre 2020, un montant de 766 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
	au	au	au	au
	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	3 074	3 074	1 971	2 958
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	0	-421	0	0
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	-2 308	421	-1 196	421
Total	766	3 074	775	3 379

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 2 240 Dinars au titre du quatrième trimestre 2020. Ils se détaillent comme suit:

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
	au	au	au	au
	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
Revenus compte à terme (Potentiel)	-11 759	671	-10 502	6 758
Revenus compte à terme (Report)	0	-6 758	0	-6 363
Revenus compte à terme échus	13 868	20 243	16 000	21 439
Intérêts sur comptes de dépôts	131	322	31	226
Total	2 240	14 477	5 529	22 060

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2020, un montant de 2 541 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
	au	au	au	au
	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 902	7 546	1 972	7 830
Rémunération de réseau (2)	320	1 268	331	1 316
Rémunération du dépositaire (3)	320	1 268	331	1 316
Total	2 541	10 083	2 635	10 462

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019.

Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020	01/10/2019 au 31/12/2019	01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunérations CAC*	1 784	7 289	2 000	3 500
Rémunérations des dirigeants* (i)	0	0	1 059	4 235
Publicité & publications*	1 755	7 851	4 103	4 703
Jeton de présence* (i)	2 702	10 750	4 750	6 250
Redevance CMF*	320	1 268	331	1 316
Impôts et taxes*	35	572	233	395
Autres charges	2	7	3	3
Total	6 598	27 738	12 480	20 402

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	27	0	53
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	-317	-76	-76
Total	0	-291	-76	-23